

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

AMENDEMENT

N ° AS74

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin et Mme Rousseau

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.